

### **EPSF**

# (Etablissement Public des Savoirs Fondamentaux)

Schéma de fonctionnement après décryptage des amendements de la loi Blanquer



# Collège

Principal – Directeur d'école (+gestionnaire + CPE + secrétariat)

Assisté de 1 ou plusieurs adjoints en fonction de la taille du collège et du nombre d'écoles rattachées.

#### Pilotage administratif des PE. Le principal devient leur chef de service.

Autorisations d'absence, tenue, ponctualité, notation Loyauté ?

# NEN

Inspection de l'éducation nationale

- + Conseillers pédagogiques
- + secrétariat

Quand on relie cela à l'extension des dispositifs d'expérimentation et au poids pris par l'évaluation des acteurs, cela entre en parfaite cohérence avec les déterminants de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, qui vise à augmenter la mise sous tutelle.

#### Pilotage pédagogique des équipes. L'IEN n'est plus chef de service.

Elles /ils auront: «une mission de stimulation et d'observation sur le terrain des progrès de l'école, dans une optique à la fois stratégique et pragmatique" (JM Blanquer)

Contrôle, Evaluation des actions, impulsion et « stimulation » des pratiques.



# Ecole 2

Elémentaire + Maternelle

Direction

# Ecole 3

Elémentaire + Maternelle

Direction

# Ecole 4

Elémentaire + Maternelle

Direction

Ecoles, 5, 6...
Elémentaire
+ Matnelle

Direction

#### Questions:

Qui contactera les parents des enfants absents , répartira les élèves en cas d'absence ? Qui gèrera les livraisons de matériel ? Qui récupèrera le courrier de l'école ? Qui coordonnera les réunions d'équipe éducative et plus globalement qui organisera le traitement de la difficulté scolaire ? Qui centralisera chaque matin les inscriptions des élèves pour la restauration scolaire du midi ? Ouvertures /fermetures? Sécurité etc.

QUID de la gestions des conflits avec parents.....

Du travail en plus pour le PE. Rien n'est prévu dans le texte de loi.

#### **EN MÊME TEMPS!**

le Ministère instaure une note de service « mobilité» qui bouleverse les mouvements départementaux et supprime la seconde phase de saisie de vœux.

Première étape vers un mouvement national ? C'est vers la « secondarisation » de l'école que semble vouloir aller le Ministre.

La première phase ayant été l'instauration d'un cycle3 (CM1/CM2/6éme).

L'EPSF ainsi créé sera dirigé par un principal de collège qui dans le même temps exercera la fonction de direction d'école. Il sera assisté de un.e ou plusieurs « chefs d'établissement » recruté.es dans le cadre du concours de personnel de direction du second degré : les actuels directrices et directeurs d'école en seront donc exclus.

Cette transformation marque la fin de l'existence administrative des écoles maternelles et élémentaires mais aussi, de fait, la disparition du directeur d'école en tant qu'animateur pédagogique et responsable administratif de l'école.

Nulle motivation pédagogique pour la création de cet EFPS : seule la question de la gouvernance, avec en toile de fond une économie de moyens, justifie ce bouleversement.

Comment admettre que cette décision de fusion, sans précédent et aux conséquences dramatiques pour l'école primaire, ait été adoptée par le biais d'un amendement, sans aucune consultation ni concertation avec les organisations professionnelles, sans débat, sans avis ni vote du Conseil Supérieur de l'Éducation ?

L'OBJECTIF MINISTÉRIEL EST DE PASSER **DE 45 000 ÉCOLES À 18 000 ÉTABLISSEMENTS,** AVEC À LA CLÉ LA SUPPRESSION DE **120 000 POSTES** (CAP 2022) DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET LA TERRITORIALISATION DE L'ÉCOLE.



Cette décision va profondément bouleverser l'école primaire et marque une étape supplémentaire dans ce projet de Loi Blanquer qui, à l'évidence, s'inscrit davantage dans une école de la « défiance » plutôt que dans celle de la « confiance ».

# Ecoles rurales : Des écoles de moins de quatre classes,

seraient amenées à fusionner en un seul pôle.

Ces petites écoles se trouvant majoritairement dans des communes rurales, il faut donc s'attendre à de nombreuses fusions et fermetures d'écoles dont les conséquences seront néfastes pour les élèves (plus longs trajets, fin de l'école « à taille humaine », risque d'augmentation du nombre d'élèves par classe…), comme pour les communes.

Paranoïa syndicale? Certains nous reprochent d'anticiper et de surinterpreter des mesures qui ne se feraient qu'à la marge et ne concerneraient que quelques établissements. Pour preuve : Dans l'académie de Rennes, il est prévu la création de 25 EPSF dès septembre 2019 puis 210 en 2020 (équivalant au nombre de collèges), sans information ni concertation des professionnels de l'éducation, élus ou parents d'élèves.

Il est important de savoir que le Ministre a tout prévu. Il s'est libéré de toute contrainte et de tout contrôle extérieur. Il a les mains libres pour la réforme territoriale. L'article de sa loi le plus immédiatement sensible sur ce sujet donne le droit au gouvernement de prendre les mesures relatives au nouveau découpage territorial par ordonnances, donc hors du contrôle du parlement. Ce nouveau découpage pourra fotrtement affecter les procédures d'affectation des enseignants et aura aussi des effets importants de "rationalisation" de la carte scolaire. A noter que le projet veut aussi "simplifier" le fonctionnement des conseils de l'éducation nationale. (CDEN).

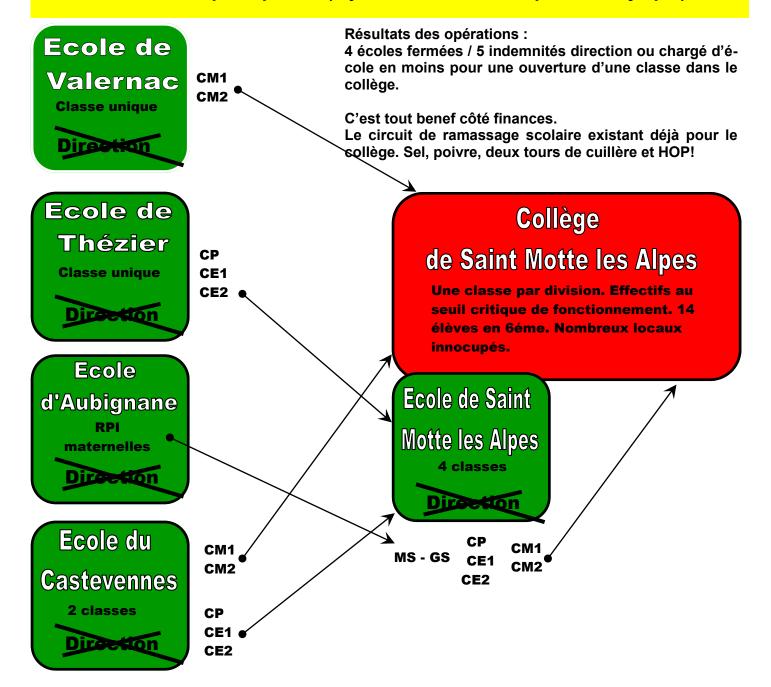
**Ecoles rurales:** 



Les zones rurales seront les plus impactées. Depuis quelques temps, les DASEN successifs ont été tentés dans le 04 de regrouper les cycles trois sur les collèges. (cf La Motte du Caire, Seynes...) Cela va avoir pour conséquence de nombreuses fermetures d'écoles dans nos villages. Cette nouvelle disposition, imposée en catimini par voie d'amendement, témoigne de la volonté d'imposer une réorganisation du système éducatif, rejetée à maintes reprises par toute la communauté éducative (école du socle commun, EPEP).

#### **EPSF en zone rurale**

Schéma d'un dispositif possible (déjà examiné dans notre département il y a peu)



Vainqueur d'une vraie partie d'échecs législative, le ministre-qui-avait-dit-qu'il-ne-ferait-pas-de-loi-àson-nom est arrivé à ses fins. Sa loi se caractérise par au moins trois aspects saillants :

- une obsession du contrôle, à travers une véritable reprise en main de tous les pouvoirs et leur centralisation au ministère : contrôle des enseignants (devoir de réserve), contrôle des maquettes de formation initiale et continue, contrôle de la gouvernance à tous les étages (nominations décidées par le ministre à la tête des INSPE, nomination de 10/14 des membres du CEE, possibilité de modifier par ordonnance la composition les Conseils départementaux et académiques de l'EN...), contrôle des établissements secondaire avec le transfert de compétences majeures du Conseil d'administration aux commissions permanentes (plus faciles à maitriser avec moins de profs et d'élus locaux...), contrôle de l'évaluation de la politique mise en œuvre (mise hors-service du Cnseco indépendant, création du CEE sous tutelle du ministère)...
- une vraie défiance envers les enseignants : baillonage de leur parole par le renforcement du devoir

de réserve, contrôle des contenus de formation par la mise en place d'une maquette décidée au ministère et mise en œuvre dans des établissements dirigés par des personnes nommées par le ministère, mise sous tutelle dans les EPSF des enseignants du premier degré... On trouve là un prolongement à la défiance déjà observée au printemps dernier notamment envers les professeurs des écoles (guide orange, circulaires).

- la volonté de faire des économies, qui seront substantielles avec la possibilité offerte aux étudiants pré-recrutés de tenir une classe, mais aussi dans la création des EPSF ainsi que l'a très bien montré Sylvie Plane. Il ne faut jamais oublier que l'objectif plus ou moins avoué est de faire 50 000 postes d'économies dans l'école sur le quinquennat : ainsi, la réorganisation en cours de la formation des enseignants a pour but de libérer 25 000 postes de fonctionnaires stagiaires au budget.

Et les élèves dans tout ça ? Quasiment pas un mot dans le texte de loi.

# Loi Blanquer: Les maires ruraux protestent:

Les Maires Ruraux dénoncent une attaque contre la proximité et refusent la concentration scolaire. Ils demandent au Sénat de revenir au principe de maillage scolaire, support à une société du futur en réseaux", affirme l'Association des maires ruraux dans un communiqué (AMRF). "Ils dénoncent le parti pris par l'Etat et voté par la majorité de pénaliser les jeunes ruraux et leur famille en accentuant les mécanismes de concentration des écoles aux chefs-lieux de cantons... La dynamique initiée par la mise en place de l'école-socle semble aller à l'encontre d'un aménagement équilibré du territoire scolaire. En promouvant ce type d'établissements publics, les écoles éloignées d'un collège risquent en effet de perdre en attractivité". Les maires ruraux demandent notamment le maintien des directeurs d'école.

La mise en place des EPSF n'est pas le seul article qui pose problème dans cette loi devenue celle de la dé-

fiance. Décryptage sur le site du SNUIpp04.

En réaction, on se mobilise et on l'ouvre tant qu'on en a encore le droit EN GREVE ET DANS LA RUE LE 19 MARS



EN GREVE ET DANS LA RUE LE 19 MARS

10:30 devant la DSDEN À Digne En lien:

Projet de réforme de la Fonction publique : remise en cause des instances de dialogue social !

MARS 2019 : On se bouge! On l'ouvre!





Le réveil du Mammouth?



# Mercredi 20 mars à 14 h

Veille du Comité Technique Academique























enseignants





# Rassemblement académique devant le Rectorat **a Aix en Provence**

du système éducatif Non a la dégradation

imprimé par nos soins \* No pas jotor sur la voio publiquo





les enseignants un devoir de réserve jusque là limité aux cadres du système éducatif...

l'article 6 met en place les « EPSF » , réunissant en un seul établissement un collège et des écoles...

le financement par les communes des maternelles privées.

sparition des ESPE, les remplaçant-e-s « low-cost

Les articles 10 et 12 placent les «INSP» sous tutelle ministérielle… L'article 14 instaure le recrutement, dès la deuxième année de fac, et à très bas coût , de remplaçant e s pas encore formé e s…

LA IVI DIZINUUCI, WOUI NOUS, C'EST NON ! Passemblement intersyndical devant le Rectorat - mercredi 20 mars - 14 h